

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 mars 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 05-02 du 12 mars 2020

STAINS – AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°5 À L'ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION, RÉNOVATION OU EXTENSION DANS LE COLLÈGE JOLIOT CURIE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014, approuvant le « Plan ambition collège »,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-2 du 15 janvier 2015 approuvant un accord cadre de maîtrise d'œuvre de réhabilitation ou réutilisation de bâtiments dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement 2015-2020,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 11 mars 2015, attribuant les marchés accords cadres de maîtrise d'œuvre,

Vu le marché subséquent à l'accord cadre n°20169300001659,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE les travaux complémentaires relatifs au marché subséquent n°5 de marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation, rénovation ou extension dans le collège Joliot Curie à Stains pour un montant de 34 697,28 euros HT, soit 41 636,74 euros TTC, portant le nouveau montant du marché à 65 063,92 euros HT, soit 78 076,70 euros TTC ;

- APPROUVE l'avenant au marché, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Cabinet Fabien Gantois Architectes ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.